

Bon à savoir

Règles de sécurité

1. Le responsable de la sécurité a pour rôle de gérer les accès aux comptes pour son organisation et de s'assurer que les utilisateurs respectent les règles de confidentialité liées à leur compte (par exemple, ne pas divulguer leur mot de passe ou permettre à quelqu'un d'autre d'utiliser leur compte pendant leurs vacances).
2. Il peut être utile que vous veilliez à ce que plusieurs personnes au sein de votre organisation aient un compte actif. De cette façon, il y aura toujours au moins une personne en mesure d'accéder à l'application malgré les absences.
3. Comme il n'est pas permis de modifier la date d'expiration de son propre compte, il peut s'avérer pertinent de nommer deux responsables de la sécurité ou plus afin que l'organisation soit autonome dans la prolongation de la durée de validité de l'ensemble des comptes.
4. Il n'est pas recommandé d'envoyer un formulaire de demande de code d'enregistrement avant une période d'absence ou de vacances. Le code créé est valide pour une période de 10 jours, après quoi il expire et vous devez faire prolonger sa durée de validité.

Service du pilotage des systèmes

©Gouvernement du Québec

Mai 2019